

Port Acadie

Revue interdisciplinaire en études acadiennes
An Interdisciplinary Review in Acadian Studies



SOS-Églises : à la rescousse de notre patrimoine religieux dans le sud-ouest de l'Ontario

André Chénier

Number 10-11-12, Fall 2006, Spring–Fall 2007

Le patrimoine religieux de la Nouvelle-Écosse : signes et paradoxes en Acadie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/018644ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/018644ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université Sainte-Anne

ISSN

1498-7651 (print)

1916-7334 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chénier, A. (2006). SOS-Églises : à la rescousse de notre patrimoine religieux dans le sud-ouest de l'Ontario. *Port Acadie*, (10-11-12), 243–257.
<https://doi.org/10.7202/018644ar>

Article abstract

Il y a dix ans, personne ne se doutait que deux petits villages canadiens-français bien tranquilles du sud-ouest de l'Ontario, Pointe-aux-Roches et Saint-Joachim, étaient sur le point de vivre une aventure qui allait leur donner une notoriété provinciale, sinon nationale. Une aventure les mettant aux prises avec des autorités religieuses et politiques qui ont fait l'erreur de tenir pour acquis leur docile acceptation du retrait d'un élément important de leur identité : leur patrimoine religieux. André Chénier raconte cette histoire d'une poignée de gens qui (sans potion magique aucune!) a trouvé la force et les moyens de dire... non!

SOS-Églises : à la rescousse de notre patrimoine religieux dans le sud-ouest de l'Ontario

André Chénier
Pointe-aux-Roches (Ontario)

Résumé

Il y a dix ans, personne ne se doutait que deux petits villages canadiens-français bien tranquilles du sud-ouest de l'Ontario, Pointe-aux-Roches et Saint-Joachim, étaient sur le point de vivre une aventure qui allait leur donner une notoriété provinciale, sinon nationale. Une aventure les mettant aux prises avec des autorités religieuses et politiques qui ont fait l'erreur de tenir pour acquis leur docile acceptation du retrait d'un élément important de leur identité : leur patrimoine religieux. André Chénier raconte cette histoire d'une poignée de gens qui (sans potion magique aucune!) a trouvé la force et les moyens de dire... non!

Mise en contexte historique

Il y a quelquefois des événements inattendus qui viennent troubler des communautés qui n'ont connu jusqu'alors que la tranquillité et le passage des années, dont les principaux temps forts sont les mariages, les naissances et les décès. C'est un peu ce genre d'existence qu'avaient connu jusqu'à il y a six ans deux petits villages canadiens-français du sud-ouest de l'Ontario, dans une région située à des centaines de kilomètres des autres régions francophones de la province. Saint-Joachim et Pointe-aux-Roches, accompagnés de quelques villages voisins, tels que Rivière-aux-Canards, Belle-Rivière et Paincourt, forment la tête de pont canadienne-française la plus méridionale du Canada.

La ville de Détroit, toute proche, est plus que voisine. Elle est à l'origine de son peuplement, car c'est au « détroit » de la rivière Sainte-Claire reliant les lacs Sainte-Claire et Huron que sieur Antoine Lamothe Cadillac a établi, en 1701, le fort Pontchartrain, qui a été pendant de nombreuses années le point de départ d'expéditions au cœur du continent nord-américain.

Il est vrai que la présence française durant le temps de la Nouvelle-France s'est manifestée à plusieurs endroits en Ontario ailleurs que dans le sud-ouest. Il y a eu le fort Frontenac à Kingston, le fort Rouillé à Toronto, la

mission Sainte-Marie-des-Hurons dans la région de Pénétanguishene. Tous ces endroits comptent aujourd'hui une communauté canadienne-française active. Mais ce qui distingue la communauté canadienne-française du sud-ouest de l'Ontario, c'est la continuité qui la relie aux pionniers de la première heure qui ont accompagné Cadillac. Dans ce sens, elle fait partie d'un patrimoine vivant et unique, qui témoigne d'une phase importante de l'histoire du Canada.

Au cœur des communautés canadiennes-françaises de Rivière-aux-Canards, de Belle-Rivière, de Paincourt, de Saint-Joachim et de Pointe-aux-Roches, on retrouve donc des familles dites « souches », dont les racines remontent à plus de trois siècles : les Chauvin, les Mailloux, les Parent, les Quenneville, les Marentette... Dans ce sens, la communauté canadienne-française du sud-ouest de l'Ontario ressemble à la communauté acadienne, dont les racines ne passent pas toutes par le Québec. Évidemment, comme en Acadie, il y a eu aussi une importante migration québécoise dans le sud-ouest de l'Ontario, mais ces immigrants provinciaux sont allés s'ajouter à une population déjà sur place depuis très longtemps.

Malgré cette distinction, l'établissement et le développement de communautés canadiennes-françaises dans le sud-ouest se sont faits dans un encadrement très semblable à ce qui s'est passé ailleurs au Canada français et probablement en Acadie aussi. Elles se sont regroupées autour de la paroisse et le clergé a joué un rôle de premier plan dans des domaines allant au-delà du religieux. Un lien étroit s'est donc établi entre les autorités religieuses et la communauté culturelle. Ajoutez à cela l'uniformité religieuse et ethnoculturelle et vous avez un contexte où tous les éléments communautaires — école, église, familles — étaient tissés dans un tout homogène qui est devenu le cœur de l'identité de la communauté.

Ce partenariat entre l'Église et la communauté culturelle a été bien en évidence lors des années difficiles qu'a connues le Canada français en Ontario pendant la première moitié du siècle passé, quand, en 1912, le gouvernement provincial a voulu assurer l'assimilation en passant un règlement qui interdisait l'enseignement en français dans toutes les écoles de l'Ontario (le Règlement XVII). Malgré leur nombre relativement modeste et leur éloignement, les Canadiens français du sud-ouest de l'Ontario ont joué un grand rôle dans la lutte contre ces interdictions, qui ont été partiellement abandonnées dix-huit ans plus tard, en 1930 (pour le palier élémentaire) et complètement retirées de la loi provinciale en 1969 (pour le palier secondaire). Le clergé canadien-français du sud-ouest a joué un rôle de leadership important dans cette résistance. Plusieurs contestations de ces mesures anti-françaises se sont produites dans

les églises paroissiales, sous le leadership courageux d'un clergé qui refusait de se plier aux désirs de leur évêque, Michael Fallon, qui était un grand promoteur de ce règlement interdisant le français dans les écoles. C'est à cette époque, plus qu'à aucun autre moment dans son histoire probablement, que les églises paroissiales sont devenues, avec les écoles, des centres de résistance pour la survivance culturelle.

À cause de cette complicité historique entre le clergé local et la communauté culturelle, les Canadiens français ont souvent beaucoup de difficulté à faire de nettes distinctions entre leurs croyances religieuses, d'une part, et leur identité collective et leurs valeurs culturelles, d'autre part. Ils sont portés à considérer ces choses d'une façon intégrée, comme si elles étaient confondues dans un grand tout. Les bâtiments que sont les églises font partie de ce tout et en sont devenues un symbole.

Mais, avec les années, un changement s'est produit dans cette relation autrefois étroite entre les instances religieuses et la communauté culturelle. La composition démographique des communautés canadiennes-françaises a changé. Dans les villages et leurs environs, un nombre croissant d'anglophones catholiques sont venus s'ajouter aux rangs des paroissiens francophones. Évidemment, il y avait toujours eu une certaine présence anglophone dans les villages, mais pas en nombre suffisant pour empêcher l'utilisation du français comme langue de communication dans la plupart des activités paroissiales. On a commencé à ajouter des messes bilingues. Ces messes ont été finalement remplacées par des messes anglaises, avec une messe française par dimanche. La paroisse perdait progressivement son identité canadienne-française et le rôle du clergé comme chef de file des Canadiens français perdait de son importance. Le prêtre voulait être perçu comme étant le pasteur de tous et ne pas manifester d'allégeance plus prononcée à un groupe linguistique qu'à l'autre. De plus en plus, le côté spirituel est devenu le seul mandat du clergé, aux dépens des intérêts culturels des paroissiens canadiens-français.

Mais il reste que, si la communauté canadienne-française acceptait de partager « son » église et sa paroisse avec d'autres, ces deux réalités n'ont jamais cessé de faire partie de l'identité communautaire canadienne-française. La messe en français est une activité culturelle canadienne-française et le bâtiment lui-même est un objet précieux dans la conscience collective des Canadiens français. Les églises sont considérées un peu comme partie des « meubles » de la francophonie locale.

Les églises et la communauté canadienne-française : un sort commun

Pourtant, pour comprendre l'enjeu de la lutte que mène SOS-Églises pour la conservation des églises patrimoniales de Saint-Joachim

et de Pointe-aux-Roches, il est important de voir le lien qui existe entre la survivance d'une communauté linguistique en situation fortement minoritaire, comme la communauté canadienne-française du sud-ouest de l'Ontario, et la conservation de son patrimoine religieux architectural. Quand on parle de telles communautés, il faut tout d'abord reconnaître que le pain quotidien de ses membres ne tient pas au fait de savoir parler français. Dans ces régions, il y a peu d'avantages économiques pour qu'une majorité des francophones veuillent faire les investissements en énergie et en temps nécessaires pour conserver sa langue et sa culture. Fort heureusement, les gens ne cherchent pas seulement l'enrichissement monétaire dans la vie : ils sont aussi en quête de valorisation personnelle. Ils sont donc plus aptes à vouloir tenir à leur identité canadienne-française s'ils ont l'impression que cette identité est valorisante, même si elle n'est pas nécessairement « payante »! Mais où sont les sources de valorisation de l'identité canadienne-française dans une région comme le sud-ouest de l'Ontario ?

Une de ces sources, subtile mais très réelle, est sous-jacente à tout le débat concernant les églises. Il s'agit du rôle que la communauté canadienne-française a joué dans la continuité historique de sa région. C'est toujours avec beaucoup de fierté que les Canadiens français qui ont choisi de le rester se considèrent comme faisant partie d'une continuité qui remonte à plus de trois cents ans. Ils considèrent cela comme étant un élément de leur spécificité, de leur identité.

Les grandes églises centenaires en plein centre des communautés canadiennes-françaises sont les rares indicateurs visuels de cette continuité. Faire disparaître ces indicateurs de leur participation à cette continuité séculaire serait faire oublier aux Canadiens français la dimension « souche » de leur communauté culturelle. Ce serait réduire leur spécificité et dévaloriser leur identité déjà fragile. Ce serait leur enlever une raison de vouloir continuer d'être ce qu'ils sont.

Avec l'invasion médiatique à consonance étatsunienne des récentes décennies, il est de plus en plus difficile pour les nouvelles générations de rester conscientes de leur participation à une continuité valorisante. Il faut ajouter à cela le fait que les autres indicateurs de leurs antécédents historiques canadiens-français s'effacent presque à vue d'oeil. Au niveau de la topographie, par exemple, les noms français sont remplacés par des noms anglais. Pour ne donner que quelques exemples, Belle-Rivière est devenu « Belle River » et Rivière-aux-Canards s'appelle maintenant « River Canard ». Pointe-aux-Roches est maintenant mieux connu du nom de « Stoney Point ». La rue Pierre à Windsor se prononce, tenez-vous bien, « Peery »! Les changements dans la nomenclature géographique et la disparition progressive des rappels visuels de sa présence historique font

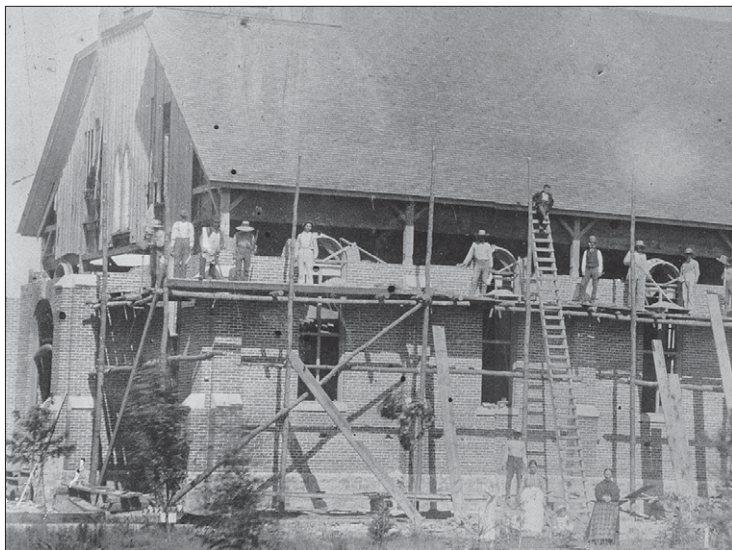
que la communauté canadienne-française tricentenaire devient de plus en plus dépaycée et invisible. Dans ces circonstances, elle risque aussi de devenir de plus en plus inconsciente de sa propre existence!

Mais, heureusement, il reste dans le paysage du sud-ouest quelques marques évidentes de la présence historique et contemporaine de la communauté canadienne-française — des marques que, jusqu'à ce jour, on croyait ineffaçables. Ce sont les églises construites par les Canadiens français et autour desquelles ils ont bâti leurs villages (ill. 1, 2, 3, 4, 5). Dans la région, la communauté canadienne-française compte très peu d'édifices liés à son identité et à l'égard desquels elle ressent des liens d'appartenance. Les salles municipales, les casernes de pompiers et les bibliothèques sont le « chez-nous » de ceux qui ont payé le gros de la note pour leur construction et leur entretien, c'est-à-dire la communauté anglophone majoritaire. Mais pour les églises, c'est différent. Comme ce sont leurs ancêtres qui les ont construites, les Canadiens français considèrent que ces églises leur appartiennent, même s'ils les partagent avec un grand nombre d'anglophones. Ce sens de « propriété » historique n'a pas de valeur légale, mais il a une valeur morale incontestable dans la conscience des gens. Ces édifices sont des manifestations concrètes de la réalité culturelle canadienne-française dans ce coin du Canada. Dans ce sens, on peut les comparer à des *ancres* qui servent de points d'attache à leur identité culturelle.

Ces églises sont aussi des *ponts* qui relient et valorisent toutes ces générations de Canadiens français du passé, du présent et de l'avenir. Elles permettent à la génération d'aujourd'hui de se lier d'une façon concrète aux multiples générations de ses compatriotes qui l'ont précédée et à celles qui vont suivre. Dans ce sens, les églises ancestrales réduisent l'isolement qui caractérise souvent les communautés canadiennes-françaises. Par la présence de leurs œuvres architecturales qui restent, les milliers de Canadiens français disparus continuent de participer et d'enrichir la vie de la communauté d'aujourd'hui, et d'une certaine façon, d'en augmenter le nombre!

De plus, ces églises sont des *phares* qui signalent à tous ceux qui les voient la participation considérable des Canadiens français au développement de notre région. De loin, le voyageur reconnaît la distinction canadienne-française de Pointe-aux-Roches et de Saint-Joachim, avec leurs grandes églises autour desquelles est regroupé le reste du village.

Des *ancres*, des *ponts* et des *phares* qui donnent à la communauté canadienne-française raison d'investir le temps et les efforts requis pour protéger son identité linguistique et culturelle et d'éviter la dérive vers l'assimilation totale. La survivance de ces églises ne garantirait pas la



1. Église de Saint-Joachim, vers 1892, au moment de la pose de son revêtement de brique.



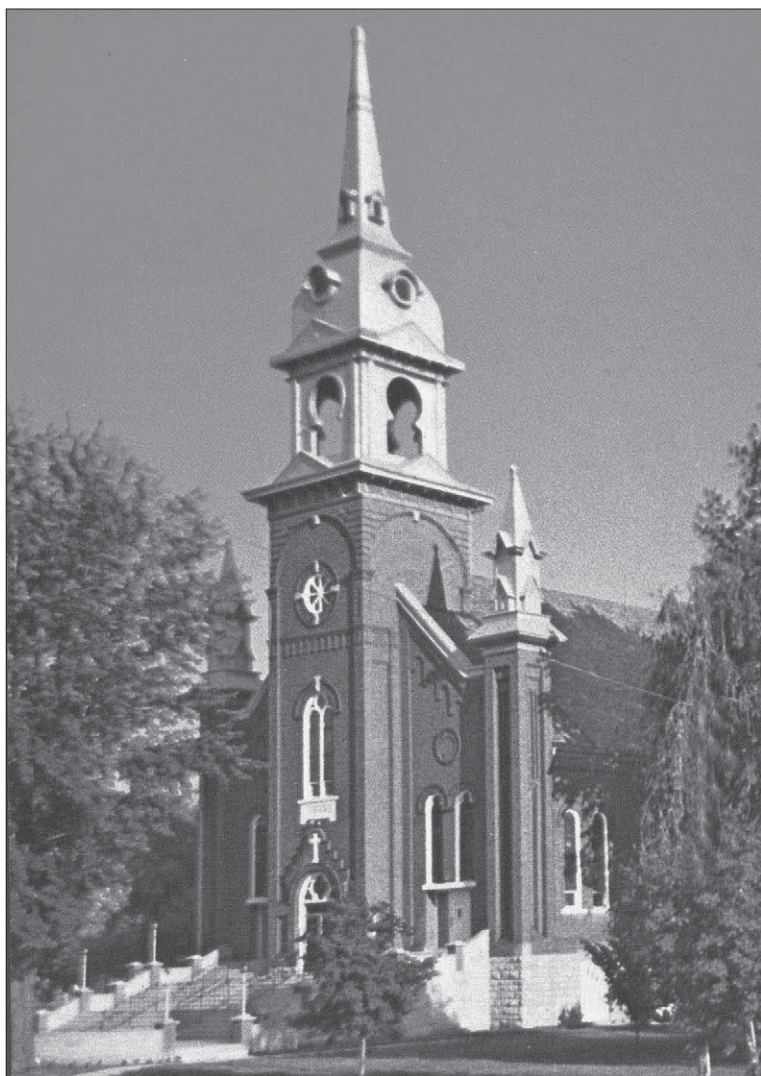
2. Église de Saint-Joachim, entretenue avec soin pendant plus de 120 ans et prête à servir de nombreuses autres générations comme lieu de culte ou autrement s'il le faut.



3. Église de l'Annonciation, façade de l'imposant bâtiment qui domine la rue principale de Pointe-aux-Roches et proclame l'identité canadienne-française du village.



4. Intérieur de l'église de l'Annonciation : dénuée de sa riche décoration d'origine, l'église conserve son caractère de lieu de prière et de méditation.



5. Église de l'Annonciation il y a quarante ans. Avec sa flèche originale aujourd'hui disparue et son clocher « trou de serrure ». Photographie tirée de l'album du centenaire — 1967.

survivance de la communauté, évidemment. Mais leur démolition serait un pas vers la fin.

Chronologie

En 1997, invoquant une pénurie de prêtres, le diocèse de London a décidé que trois paroisses voisines, Notre-Dame-de-Lourdes, de Comber, Saint-Joachim, du village de Saint-Joachim, et l'Annonciation, de Pointe-aux-Roches, seraient regroupées. Ce serait un regroupement plutôt qu'une fusion : les communautés paroissiales conserveraient leur identité propre et les églises seraient conservées comme lieux de culte.

Après qu'un petit morceau de plâtre se fut détaché du plafond de l'église de Saint-Joachim en 2000, le diocèse a fait faire un examen détaillé des bâtiments, pour déterminer quelles réparations il fallait apporter aux trois églises. La conclusion des architectes a été qu'il en coûterait environ trois millions de dollars pour réparer les trois églises. Une partie importante de ce montant était justifiée par une des exigences du diocèse à l'effet que le recouvrement des toits devraient avoir une durée de vie de 100 ans! Ces renseignements ont été transmis à la communauté lors d'une réunion publique où les architectes ont présenté en détail tout ce qu'il fallait faire pour restaurer les trois églises. Selon le diocèse, la construction d'une église neuve ne coûterait que quatre millions de dollars, mais aucune donnée précise n'a été présentée à l'appui de ce chiffre (qui s'est avéré plus tard nettement insuffisant).

On a alors effectué une consultation auprès de la population. Il y a eu deux réunions publiques, lors desquelles il n'y a eu aucune référence aux avantages de l'option « réparation ». La valeur patrimoniale des églises de Pointe-aux-Roches et de Saint-Joachim n'a pas été soulignée ni même mentionnée.

On a ensuite organisé un référendum pour déterminer l'option à choisir : réparer ou remplacer. Quelques jours avant le vote, le curé a annoncé qu'un paroissien avait offert un don d'un million de dollars, à condition que les paroissiens choisissent l'option nouvelle église. Le jeune et dynamique pasteur a aussi informé les paroissiens qu'il désirait ardemment une nouvelle église. Les autorités religieuses avaient établi à 65 pour cent le seuil d'approbation requis pour la construction d'une église de remplacement. Résultat du vote : 63,4 pour cent de l'ensemble des votes étaient favorables à la construction d'une autre église. Le seuil d'approbation n'était pas atteint. Cependant, en calculant les résultats à partir de la moyenne des votes regroupés par paroisse, pour donner à chacune le contrôle du tiers du résultat (donnant ainsi le même poids aux 82 votes de Comber qu'aux 550 votes de Pointe-aux-Roches), l'approbation

est grimpée à 65 pour cent en faveur de la construction d'une nouvelle église.

Mais quand ces autorités commencent à planifier la démolition des églises ancestrales de Pointe-aux-Roches et de Saint-Joachim (l'église du village anglophone de Comber devant être vendue plutôt que démolie), les gens se réveillent tout à coup! Quelques paroissiens de Saint-Joachim sonnent l'alarme. En collaboration avec des gens de Pointe-aux-Roches, on organise un rassemblement général. Quelque 350 personnes (anglophones et francophones) y assistent et signent une pétition en faveur de la conservation des églises de Saint-Joachim et de Pointe-aux-Roches. Une trentaine de personnes se portent volontaires pour siéger à un groupe de travail appelé SOS. Ce groupe s'appelle maintenant SOS-Églises pour mieux refléter sa composition et son mandat.

Pendant plus d'un an, le groupe SOS-Églises tente d'amorcer un dialogue avec les autorités religieuses pour empêcher la démolition de ces églises. Les autorités refusent de dialoguer et soutiennent que la décision de démolition est irréversible.

En octobre 2001, les autorités religieuses organisent une réunion publique à l'église de Pointe-aux-Roches à l'appui du projet de démolition/construction. Vers la fin de la réunion, le porte-parole de SOS-Églises, David Tremblay, se lève et demande si les gens qui s'opposent à la démolition des églises actuelles peuvent aussi exprimer leur point de vue. L'évêque de London prend le microphone et déclare avec impatience : « *Le temps de la consultation et du dialogue est terminé! La décision est non négociable.* » Le tiers de l'assistance se lève et sort de l'église.

SOS-Églises multiplie les efforts pour engager un dialogue. Il commence aussi une campagne d'information auprès des paroissiens et du grand public pour faire valoir l'importance de ne pas démolir ces églises ancestrales, qui sont le cœur de deux communautés canadiennes-françaises.

L'organisme Architectural Conservancy of Ontario (ACO), par la voie de son bureau régional à Windsor, se joint à SOS-Églises pour mener la campagne contre la démolition des églises. Un deuxième ralliement public est organisé le 24 février 2002. Malgré le fait qu'il coïncide avec la fameuse partie de hockey Canada/États-Unis pour la médaille d'or olympique, quelque 250 personnes assistent au ralliement, auquel le sénateur Eugene Whelan, ancien ministre dans le cabinet Trudeau, adresse la parole.

SOS-Églises rencontre à trois reprises le conseil municipal de Lakeshore pour tenter de faire conférer aux églises le statut de sites patrimoniaux. Pour se tirer d'embarras, le conseil adopte finalement une résolution en vertu de laquelle seuls les propriétaires des bâtiments

peuvent proposer à la municipalité qu'ils soient désignés sites historiques. Cette résolution va à l'encontre de la loi sur le patrimoine de l'Ontario, qui donne à tous les citoyens et citoyennes le droit de proposer qu'un site soit désigné comme site patrimonial pour éviter sa démolition par son propriétaire.

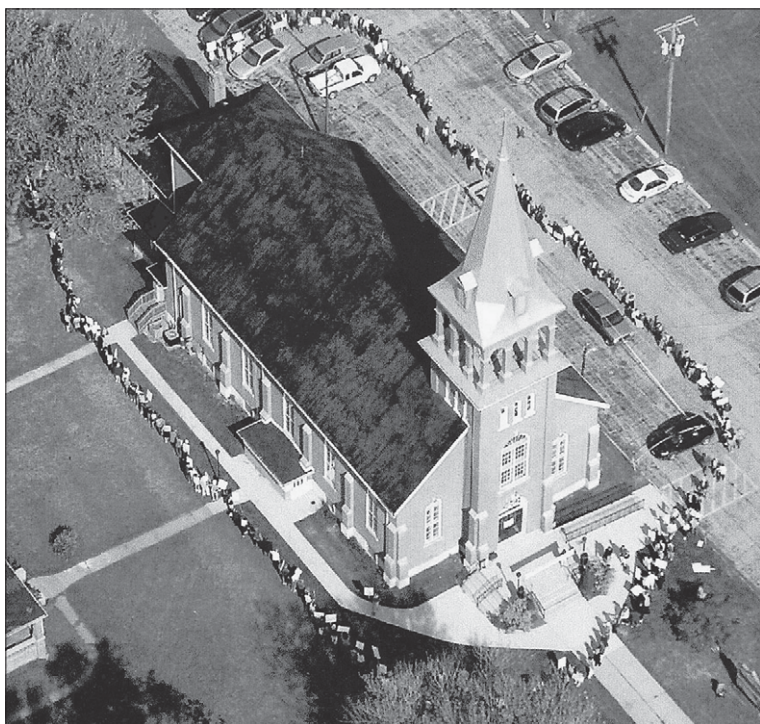
Un nouvel évêque est nommé au diocèse de London. Une lueur d'espoir jaillit. SOS-Églises lui écrit à deux reprises pour lui demander qu'un moratoire soit imposé au projet afin de lui permettre de s'informer personnellement du dossier. Nous demandons aussi à le rencontrer pour explorer avec lui des façons de résoudre le problème à la satisfaction de tous les partis. Il refuse. Lors d'une de ses visites à la paroisse de l'Annonciation de Pointe-aux-Roches, un membre de SOS-Églises lui réitère notre invitation de le rencontrer tout simplement pour explorer ensemble des pistes possibles de solution et de réconciliation dans la communauté. Sur place, il accepte. Cependant il ne répond pas aux deux lettres subséquentes de SOS-Églises pour fixer l'heure et l'endroit de la réunion.

SOS-Églises continue sa campagne de sensibilisation et d'information. Il communique par écrit avec tous les membres du conseil paroissial, les incitant à réexaminer leur décision. Il écrit aux évêques canadiens-français de l'Ontario et à la Conférence des évêques catholiques du Canada, ainsi qu'à diverses instances politiques, pour les informer de la situation, afin qu'ils reçoivent directement de nous les raisons de notre dissension avec le projet du diocèse.

Le 6 octobre 2002, un troisième ralliement est organisé devant l'église de Saint-Joachim (ill. 6). Près de 400 personnes y participent, y compris un représentant du bureau de la commissaire aux langues officielles. Grand émoi à ce ralliement! La cloche de l'église de Saint-Joachim, muette depuis deux ans, se met tout à coup à sonner! Le leader de SOS-Églises, David Tremblay, est faussement accusé par la police d'être entré par effraction dans l'église. Même si elle est retirée plusieurs mois plus tard, l'accusation, qui a été sanctionnée par les autorités religieuses, est une dure et coûteuse épreuve pour ce jeune père de famille. Il est disculpé quand Radio-Canada produit un enregistrement vidéo qui le montre sur le parvis de l'église pendant que le Quasimodo mystérieux fait sonner la cloche!

À la fin d'octobre 2002, SOS-Églises apprend que le diocèse a obtenu un permis municipal pour démolir l'église de Saint-Joachim. Les travaux de préparation de la démolition commencent.

Cinq individus membres de SOS-Églises se portent volontaires pour assumer la responsabilité d'entreprendre des démarches judiciaires afin d'arrêter la démolition. Ils retiennent les services de maître Ronald Caza



6. Chaîne d'amour autour de l'église de Saint-Joachim, 2002.

d'Ottawa pour obtenir une suspension de la démolition afin de permettre la préparation d'une poursuite contre la municipalité de Lakeshore. SOS-Églises prétend que le conseil de Lakeshore a adopté une politique allant à l'encontre de la loi ontarienne sur le patrimoine quand il a limité aux propriétaires le droit de proposer qu'un bâtiment soit déclaré site patrimonial. La poursuite de SOS-Églises est aussi fondée sur les antécédents constitutionnels qui se dégagent du cas Montfort. SOS-Églises accusera la municipalité de ne pas avoir tenu compte de l'impact sur la communauté canadienne-française de sa décision de ne pas accorder de statut historique aux deux églises menacées. Le directeur des services de construction sera accusé d'avoir émis un permis de démolition de l'église de Saint-Joachim sans avoir tenu compte des exigences de la loi sur le patrimoine de l'Ontario et des droits constitutionnels des minorités linguistiques.

SOS-Églises et l'ACO s'adressent à la communauté pour obtenir des fonds de soutien. En l'espace de quelques semaines, ils recueillent la somme de 50 000 dollars.

Le 1^{er} novembre 2002, le juge Johanne Morissette de la Cour supérieure de l'Ontario reconnaît la validité légale de la demande des requérants et suspend le permis de démolition, en attendant l'audience devant la Cour supérieure de l'Ontario.

À la demande du diocèse, des négociations confidentielles sont entreprises entre SOS-Églises et des représentants du diocèse pour essayer d'arriver à une entente « à l'amiable » hors cour, c'est-à-dire probablement l'achat par SOS-Églises de l'église de Saint-Joachim. SOS-Églises présente alors une offre supérieure à celle que le diocèse avait reçue d'autres parties pour l'achat du terrain une fois l'église démolie. Les négociations cessent quand les avocats du diocèse quittent la table des négociations sans donner de raison. Un porte-parole du diocèse dévoile publiquement le résultat des négociations qui devaient, à la demande expresse du diocèse, être secrètes. Il dit que SOS-Églises n'a pas présenté d'offre raisonnable!

L'audience judiciaire devant la Cour supérieure a lieu le 5 décembre 2002. Une avocate du bureau du commissaire aux langues officielles participe comme intervenante en faveur des cinq requérants, alors que des avocats du diocèse se présentent comme intervenants à l'appui de la municipalité. La cause est alors référée à la cour divisionnaire, qui ne siégera que quelques mois plus tard.

Le 9 décembre 2002, l'évêque du diocèse, M^{gr} Ronald Fabbro, se rend à Pointe-aux-Roches pour donner une conférence de presse, au cours de laquelle il réitère sa ferme intention d'aller de l'avant avec la construction d'une autre église pour remplacer celles de Pointe-aux-

Roches, de Comber et de Saint-Joachim. Un directeur de pompes funèbres de Comber offre de donner au diocèse un terrain agricole de six acres situé tout près de son commerce, à proximité de ce petit village à majorité anglophone. Le diocèse demande à la municipalité de reclasser ce terrain agricole pour en faire un terrain pour usage institutionnel. Avant de prendre une décision, et étant donné le haut degré de visibilité de cette requête, le conseil municipal tient une audience publique pour consulter la population concernant cette demande de reclassement. Quelque 200 personnes se présentent à cette réunion qu'on a dû organiser dans une salle communautaire, parce que la salle municipale ne pouvait accueillir tant de monde. Des représentants du conseil paroissial et du diocèse interviennent en faveur de l'amendement. Des représentants de SOS-Églises parlent de l'importance de la conservation du patrimoine et présentent le projet de construction d'une nouvelle église comme allant à l'encontre des intérêts culturels, communautaires et financiers des villages dont les églises seront démolies.

Avec la permission du diocèse, Christopher Borgal, un architecte de renom, fait l'inspection des deux églises centenaires menacées et, dans un rapport cinglant, recommande fortement au diocèse de ne pas les remplacer par une nouvelle église. Quelques jours avant Noël, pour alimenter les discussions de famille, SOS-Églises envoie ce rapport par la poste à tous les foyers des villages concernés.

Le conseil municipal organise une deuxième réunion publique concernant le zonage de la propriété donnée au diocèse. L'agente de planification municipale recommande l'approbation de l'amendement. Les conseillers votent unanimement en faveur de l'amendement. La voie est ouverte pour la construction de l'église de remplacement. Sauf que SOS-Églises et l'ACO font appel de cette décision auprès de la Commission des affaires municipales de l'Ontario, qui a le pouvoir de renverser les décisions municipales si un vice de procédure est détecté. Malheureusement, pour une raison technique, la juge nommée par la commission ne renverse pas la décision de rezonage lors d'une audience organisée plus tard.

Les 6 et 7 mai 2003, trois juges de la cour divisionnaire entendent les plaidoyers des quatre parties (le diocèse, la municipalité de Lakeshore, SOS-Églises et le commissaire aux langues officielles) à Osgoode Hall à Toronto. Ce n'est qu'en novembre 2003 que les juges annoncent leur décision.

Ils donnent pleinement raison à SOS-Églises et exigent que le conseil municipal réexamine la proposition de SOS-Églises de désigner l'église de Saint-Joachim comme site patrimonial. La cause portait seulement sur le cas Saint-Joachim, dont la démolition avait déjà été commencée. L'église de Pointe-aux-Roches continuait d'être utilisée comme lieu de culte en

attendant la nouvelle église et n'était pas menacée dans l'immédiat. Malgré ce revers judiciaire, le diocèse entreprendra la construction de l'église de remplacement.

Ce n'est qu'en 2005 que le conseil municipal commence à mettre en œuvre l'ordre de la cour divisionnaire de reconsidérer la proposition de SOS-Églises concernant la désignation des églises. Son premier geste est de mandater une firme d'architectes pour évaluer et confirmer s'il y a lieu la valeur patrimoniale des deux églises. Les architectes confirment cette valeur. Ils ajoutent même les presbytères comme édifices à conserver!

En mars 2006, le conseil municipal de Lakeshore annonce son intention de désigner l'église de Pointe-aux-Roches comme site patrimonial et de désigner comme objets patrimoniaux le clocher, le terrain et le monument extérieur de l'église de Saint-Joachim.

SOS-Églises et l'ACO s'opposent à cette désignation partielle de l'église de Saint-Joachim et demandent qu'elle soit revue par la Commission des biens publics selon les dispositions de la loi sur le patrimoine.

Nous en sommes rendus là!

À David Tremblay maintenant de continuer notre témoignage sur SOS-Églises en vous parlant des leçons que nous avons apprises au cours des années.



Daniel Tremblay et André Chénier remettant un pommier des jésuites
à Jean-Pierre Pichette, directeur du Centre acadien



André Chénier et Jean-Pierre Pichette transplantant le pommier des jésuites
sur le parterre du Centre acadien